

Des sociétés privées traquent

ENQUETE. De plus en plus d'entreprises ont recours à des sociétés privées spécialisées dans le contrôle des arrêts maladie des salariés. Le système est légal mais des généralistes et la Fédération nationale des accidentés du travail s'inquiètent.

CEST un secteur méconnu mais en pleine expansion. De plus en plus de sociétés privées, elles sont une centaine en France, proposent aux entreprises d'effectuer des contrôles de leurs salariés en arrêt maladie. Des vérifications, autorisées par la loi, qui viennent s'ajouter à celles effectuées par la Sécurité sociale.

Depuis juin l'assurance maladie participe même à une expérience dans six départements (Vaucluse, Somme, Eure-et-Loir, Aude, Morbihan et Maine) autorisant les caisses de démissionnés journalières sur la seule base du rapport de ces médecins du « contrôle employeur ».

La RATP y a recours

Devant le développement de cette pratique, la Fédération nationale des accidentés du travail (Fnath) demande une évaluation par l'Etat de ces contrôles médicaux privés. Le principal syndicat de médecin généraliste, la Confédération des médecins généralistes (CSMG), s'inquiète



aussi : « Il faut arrêter ces dérives. Faire payer le médecin par l'employeur, c'est très limité sur le plan de la déontologie », affirme son président, Michel Chassang. De son côté, Sécurex, le leader du secteur, indique n'avoir « jamais eu autant de commandes, avec 40 000 contrôles effectués en 2007 ». Sur internet, on trouve des dizaines de références aux noms évocateurs : Médica-Control, Contrôle médical service, Médivert... avec des accroches publicitaires des plus directes. Sogrec présente un couple de vacanciers à la barre d'un voilier, avec ce slogan : « Certains de vos salariés confondent congés payés et arrêts de travail, réagissez grâce au contrôle médical. » De grosses entreprises, comme la RATP, avec ses 45 000 employés, admettent avoir recours : « Ça nous arrive de faire appel à eux. On fait vérifier que le salarié est bien présent à son domicile. Mais cela reste exceptionnel », confie Anniek Heleux responsable à l'unité innovation sociale de la RATP.

MARC PAVET

« L'absentéisme a de lourdes conséquences sur les entreprises »

PATRICK GALLOIS, consultant associé du cabinet Pactes-Conseil, auteur d'un livre sur l'absentéisme*

Quels sont les effets de l'absentéisme pour les entreprises ?

Patrick Gallois. Dans certains secteurs cela atteint des sommets, comme dans la fonction publique territoriale où l'on a 12 % d'absentéisme, ou dans les assurances avec un taux de 10 %, contre 4,5 % en moyenne nationale. A ce niveau-là, cela devient extrêmement problématique. Après avoir baissé depuis 2004, cela repart à la hausse. L'absentéisme a de lourdes conséquences sur les entreprises. Cela désorganise le travail. Car la Sécurité sociale ne rembourse à l'employeur que 45 % du salaire du salarié absent, le reste est à sa charge. Et il doit

payer quelqu'un d'autre pour le remplacer, ou faire porter l'effort sur le reste de l'équipe.

Mais quelle est la part de l'absentéisme abusif ?

Quand on voit les taux d'arrêts aussi élevés dans une partie de la fonction publique, et dans le secteur de l'assurance, on peut parfois d'absentéisme abusif. En revanche, dans

d'autres secteurs, où la pénibilité est évidente, comme l'industrie, avec du travail de nuit, on comprend mieux ces taux élevés.

Que faut-il penser des sociétés qui font du « contrôle-médical employeur » ?

Du point de vue de l'employeur, ça peut paraître au début une bonne

solution, en se disant que l'on va démasquer les tricheurs. Mais dans la durée, ça a un effet très limité. La bonne solution pour les directeurs des ressources humaines, c'est d'en parler avec leurs employés, en leur expliquant que leur présence est importante pour le groupe.

PROPOS RECUEILLIS PAR M.P. * « L'Absentéisme, comprendre et agir », Editions Liaisons.

CLÉS

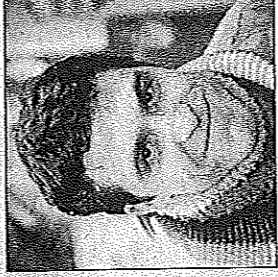
- **4,5 %.** C'est le taux moyen d'absentéisme en France en 2006, le plus élevé d'Europe. Les secteurs les plus concernés par ce problème sont la fonction publique territoriale, avec 12 %, devant celui des assurances, avec 10 %.
- **7,5 milliards,** d'euros ont été versés, en 2007, par l'assurance maladie au titre des indemnités journalières.
- **Près d'un million de contrôles** ont été effectués l'année dernière par les médecins-conseils des caisses. 700 000 vérifications ont été réalisées pour des arrêts de longue durée.
- **En 1978,** une loi a donné la possibilité aux employeurs de faire appel à des sociétés qui embauchent ponctuellement des médecins pour vérifier la réalité de l'état de santé du salarié arrêté. Si leur contrôle se révèle défavorable, l'entreprise peut suspendre le versement de la part employeur des indemnités journalières.
- **Depuis juin 2008,** dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale et dans six départements tests, les caisses peuvent suspendre les indemnités journalières si le contrôle du « médecin employeur » validé ensuite par un autre contrôle de l'assurance maladie, est défavorable au salarié.

VOIX EXPRESS / Vous a-t-on déjà contrôlé lors d'un arrêt maladie ?



Danièle Fournier
55 ANS
AVOCATE
AUXERRE (89)

« **Non.** Lorsque j'étais salariée, je n'ai jamais été malade. Aujourd'hui, j'emploie deux secrétaires. Ça leur est arrivé d'être arrêtée et je n'ai aucun doute sur le fait qu'elles étaient souffrantes. Mais il y a des abus. Dans les cas de harcèlement, notamment. Quant aux entreprises, il est évident que pour elles, c'est intéressant de pouvoir contrôler l'arrêt. Les absences coûtent cher. »



David Ropatz
28 ANS
INGENIEUR
NANTES (44)

« **Non,** mais mon père, oui. C'était il y a longtemps. Après un accident, il avait eu quatre côtes cassées. En soi, qu'il y ait des contrôles orchestrés par la Sécu, ça ne me pose pas de souci. En revanche, que des entreprises mandaient leurs inspecteurs par le biais de cabinets privés, ça pose problème. Car qui paie ces contrôleurs si ce n'est les entreprises elles-mêmes ? »



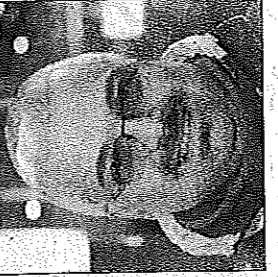
Béatrice Braglia
48 ANS
INFIRMIERE
TRIE-CHATEAU (60)

« **Oui,** à la demande de mon employeur. La première fois, c'est un médecin agréé par la Sécu qui est venu chez moi. Une seconde fois, c'est un membre de l'hôpital où je travaille qui s'est déplacé. Manque de chance, j'étais aux obsèques du mari d'une collègue. Il est revenu et tout est rentré dans l'ordre. Qu'il y ait des abus, c'est certain. Mais je pense qu'on ne contrôle pas les bons. »



Lydia Bloch
75 ANS
RETRAITEE
BAR-LE-DUC (55)

« **Non,** ça ne m'est jamais arrivé. Mais je n'ai pas souvent été malade. Que l'administration procède à des contrôles, c'est absolument normal. Mais outre le fait que ça doit rester dans la sphère publique, encore faut-il qu'ils soient menés efficacement. J'ai d'ailleurs le souvenir de quelqu'un ayant triché sur ses dates d'arrêt mais envers qui la Sécu n'a pris aucune sanction. »



Robert Hernandez
44 ANS
AGENT COMMERCIAL
STRASBOURG (67)

« **Non.** J'ai déjà été malade mais à partir du moment où un médecin signe un arrêt de travail, j'estime que l'employeur doit s'incliner. Après, c'est sûr, il y a des abus de la part de salariés indisciplinés. Mais il n'y a pas qu'aux entreprises que ça coûte de l'argent. Ça nuit aux contribuables et aux collègues de boulot qui eux, se retrouvent surtout avec une charge de travail supplémentaire. »

Le Parisien

LE FAIT DU JOUR	2 et 3
VIVRE MIEUX	4 et 6
L'ECONOMIE	8 à 10
LA POLITIQUE	11 et 12
DANS LE MONDE	12 et 13
LES FAITS DIVERS	14 et 15
LA METEO, L'HOROSCOPE	16
LES SPORTS	18 à 26
LE SPORT HIPPIQUE	27 à 30
LES ANNONCES CLASSEES	31 à 33
LE CARNET	34
LES SPECTACLES	35 et 36
LA TELEVISION	38 à 42
LES JEUX	43
LE KENO, LE LOTO	33

Retrouvez vos informations départementales, la circulation, les annonces judiciaires et légales en cahier central.